

Diocèse de Blois  
Chancellerie

Blois, le 17 avril 2015

Monsieur,

Nous avons reçu votre courrier en date du 11 avril 2015 s'appuyant sur la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004. Vous demandez à être radié des listes de baptisés pour ne plus être considéré comme faisant partie de la communauté catholique et que votre nom soit retiré de nos registres de baptême.

Nous vous informons que les registres catholiques attestent des célébrations qui ont eu lieu dans l'Église Catholique. Ils relatent des actes historiques et ne sont pas des listes d'adhérents. En tout état de cause, le baptême ne préjuge pas de ce que sont vos convictions, une fois parvenu à l'âge adulte, vous laissant le libre choix de cheminer comme vous l'indiquez dans votre courrier. En outre, les registres ne sont pas accessibles à des tiers.

Aussi, en l'état de la position de la CNIL et de la jurisprudence sur ce sujet, la seule chose qui puisse être proposée est d'effectuer une mention en marge de votre acte de baptême selon une formule du type '*ne reconnaît pas la valeur de son baptême*' ou '*demande à être radié des registres du baptême*' ou '*renie son baptême et n'appartient plus à l'Église Catholique*', ou tout autre formule équivalente exprimant vos convictions actuelles que nous vous invitons à nous transmettre. Ainsi, conformément à l'article 40 de la loi informatique et libertés que vous citez, les données ne seront ni inexactes, ni incomplètes, ni équivoques, ni périmées. »

Cette position a été confirmée à l'occasion de l'arrêt rendu par la cour d'appel de Caen le 11 septembre 2013, les magistrats de la cour d'appel ayant retenu que la mention marginale « *a permis l'actualisation de la position de l'intéressé* ». Ceci a été confirmé par un arrêt de la Cour de cassation du 19 novembre 2014.

Aussi, si vous souhaitez donner suite à votre demande, je vous remercie par avance de bien vouloir nous transmettre la mention que vous souhaitez voir indiquer en marge de votre acte de baptême.

Je vous prie, Monsieur, de bien vouloir recevoir mes respectueuses salutations.



P. Jean-Marie Lecoq  
Chancelier

Évêché - 2 rue Porte Clos-Haut - 41000 Blois